

PROPOSITION DE PROJET GLOBAL D'AMENAGEMENT

Sur proposition de la FAUR et de RANCE-ENVIRONNEMENT, le Conseil d'Administration de COEUR-Emeraude, lors de sa réunion du 24 avril 2009, a validé la Commission « ESTUAIRE RANCE » dans le but d'intégrer la réflexion de la commission dans l'avant-projet de charte PNR et dans le DOCOB Natura 2000.

La commission a conduit ses travaux à partir des conclusions de la réflexion collective menée par les groupes d'habitants et d'élèves de lycée d'octobre 2006 à décembre 2007.

Elle propose un projet global d'aménagement en précisant les actions associées, couvrant le périmètre du territoire de la Rance maritime (paysage et plan d'eau).

1 - Rappel des conclusions de la réflexion collective

La réflexion collective menée par les habitants des bords de Rance et par les jeunes élèves de 1^{ère} S du lycée la Fontaine des Eaux de Dinan a dégagé les éléments significatifs suivants :

- Habitants et jeunes dégagent en fait une approche globale, en ligne avec la notion de Développement Durable, en émettant des idées réparties dans 5 thèmes dont l'émergence inattendue du thème « Gouvernance ». Fig. 1 & 2.
- Le thème « Vases » est jugé par l'ensemble des groupes comme étant à la fois le plus important et le plus urgent à prendre en compte. Fig. 3 & 4.
- Le thème « Eau » est jugé en seconde position en importance et priorité devant le thème « Gouvernance ».
- Il existe une grande cohérence de jugement entre les habitants des bords de l'estuaire et les jeunes du lycée, dont la plupart n'habitent pas dans ce territoire, et qui représentent une génération future n'ayant pas en référence la connaissance de l'estuaire avant la construction du barrage EDF.
- L'existence du barrage n'est pas remise en cause par les participants, mais son mode de fonctionnement doit être adapté afin de rechercher le meilleurs compromis préservant l'environnement naturel et le partage des usages.
- D'une manière générale, les participants souhaitent une réhabilitation des caractéristiques maritimes et environnementales de l'estuaire dans toutes les composantes du développement durable et dont la gestion serait garantie par une gouvernance adaptée et visible.

Rappel des Thèmes :

Eau : Gestion & mouvement des eaux, qualité, écosystème des eaux, navigation, écluse barrage, ports & mouillages, partage des usages.

Terre : Paysage terrestre, littoral et rives, cultures, bois, habitat & constructions, routes & parkings, circulation...

Vases : Origine, gestion & maîtrise des sédiments, extraction traitement et valorisation,...

Activités : Activités professionnelles et de loisirs, chantiers & entretien des bateaux, pêche, conchyliculture, tourisme, randonnées, observation de la nature,...

Gouvernance : Approche globale, cohérence, coordination, décisions, règles & procédures dont adaptation au contexte local, PNR,...

Fig. 1

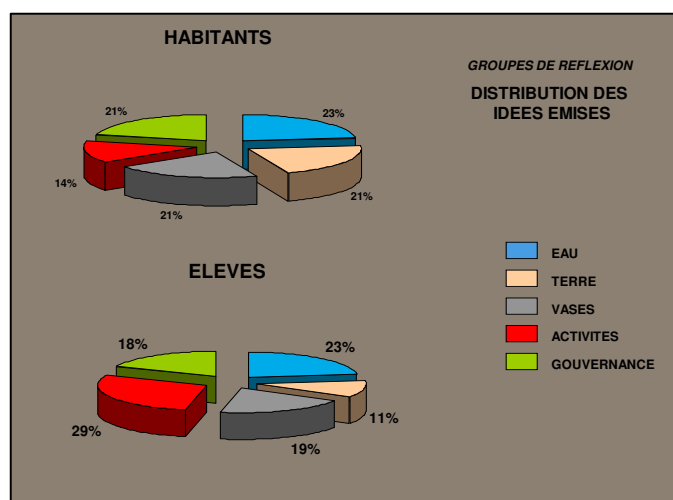


Fig. 2

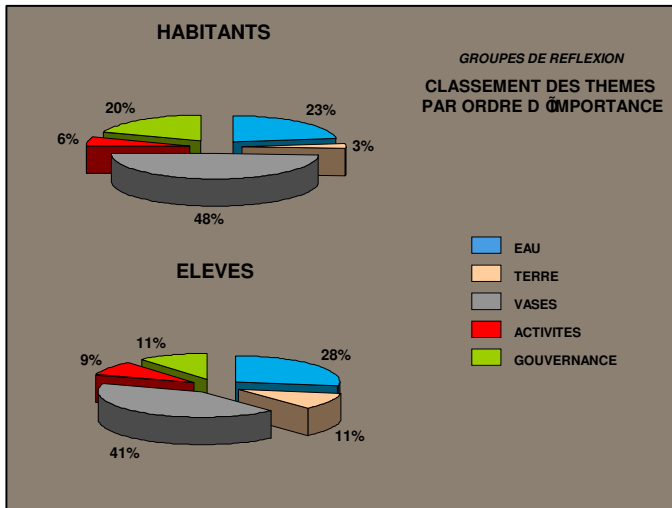


Fig. 3

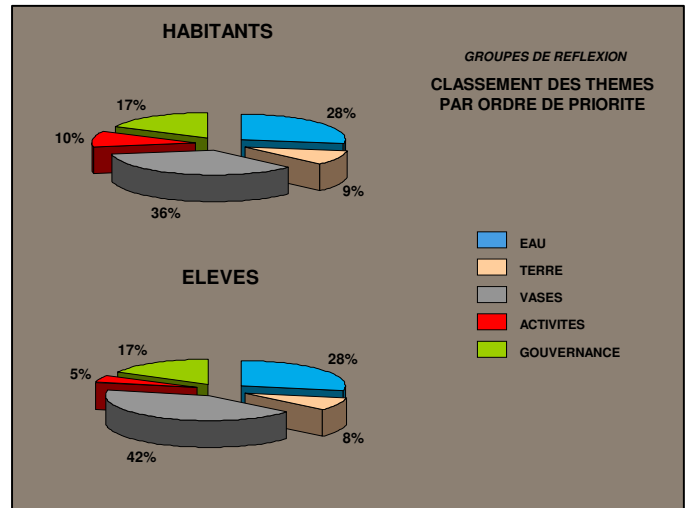


Fig. 4

2 - Justification d'un projet global d'aménagement

Le projet global d'aménagement de l'estuaire de la Rance répond à cinq préoccupations majeures :

- Les principes du Développement Durable nous rappellent qu'il est nécessaire de prendre les actions adaptées pour aboutir au meilleur équilibre entre les trois piliers : Environnement, Economie et Sociétal. Fig. 5. La Gouvernance est en charge de ce développement équilibré ; elle s'appuie notamment sur la participation citoyenne (population, élus locaux, associations).

- La convention (75ans) passée entre l'Etat et EDF n'impose aucune obligation environnementale. Elle reste valable jusqu'en 2043. En raison de l'évolution du poids de la protection de l'environnement, il faut poser la question de la responsabilité morale à poursuivre l'engagement contractuel initial. Il est donc souhaitable d'améliorer la situation environnementale de l'estuaire en recherchant un compromis avec le fonctionnement actuel du barrage.
- En prenant l'hypothèse de la poursuite d'exploitation de l'usine marémotrice après 2043, la future convention prendra en compte l'impact sur la faune et la flore . Il faut préparer ce nouveau compromis entre la production d'énergie et des règles plus strictes de protection de l'environnement.

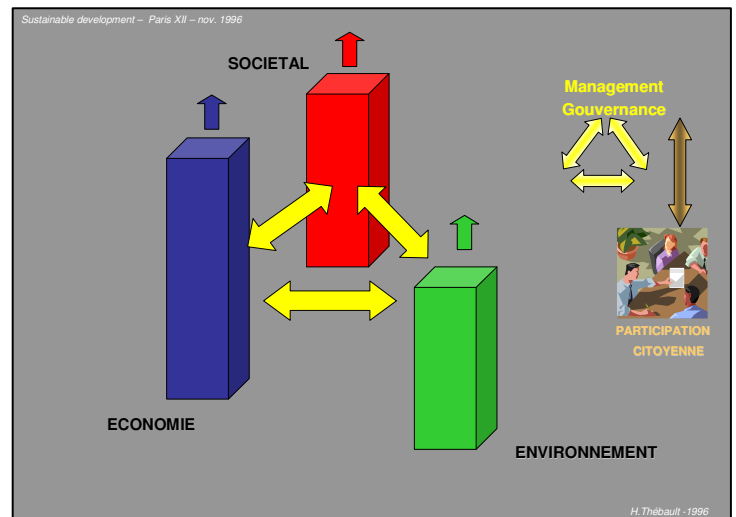


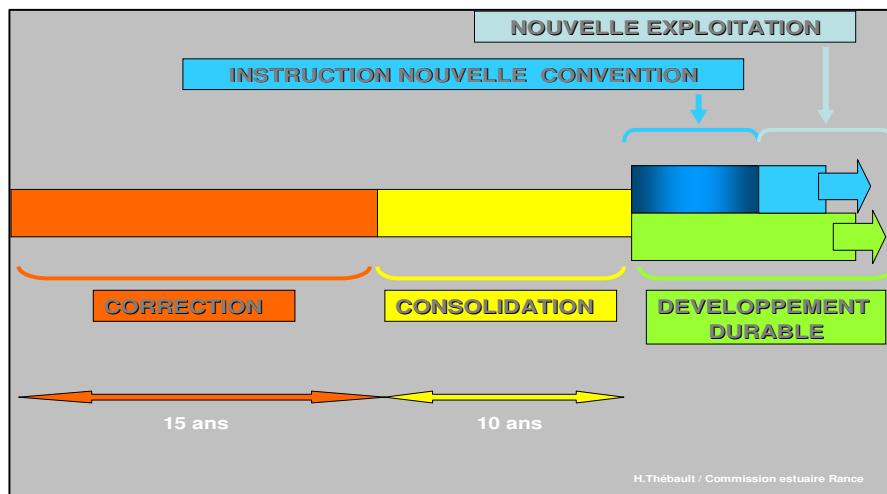
Fig. 5

- Les années passées, la DIREN Bretagne a souhaité qu'un projet global d'aménagement du territoire de l'estuaire soit étudié pour remplacer des actions jugées trop ponctuelles, isolées ou peu coordonnées.
- La réflexion collective des habitants et des jeunes a mis en évidence 5 thèmes qui répondent à la fois à une préoccupation globale et aux composantes du Développement Durable. La commission devait donc poursuivre cette réflexion en transformant les idées émises en propositions d'actions concrètes.

3 – Projet proposé

Dans son rapport d'étude (1ère édition / 15 janvier 2011), la commission propose un projet global d'aménagement comprenant deux phases d'actions concrètes : une première phase de correction et réhabilitation des caractéristiques environnementales et maritimes de l'estuaire, une seconde phase de consolidation fixant notamment les critères de référence et de gestion nécessaires pour assurer le développement durable et son amélioration continue. Fig. 6.

Fig. 6



La commission a retenu l'hypothèse de poursuite de l'exploitation de l'usine marémotrice. Au cours de la période de correction (15 ans), un compromis sera établi entre la production d'électricité et l'amélioration progressive des caractéristiques environnementales et maritimes. Au cours de la période de consolidation, le compromis final sera défini, validé et mis en œuvre pour être pris en compte lors de l'instruction de la nouvelle convention de concession entre l'Etat et le futur concessionnaire.

Il s'agit donc d'un projet à long terme ayant comme but non seulement de corriger une situation dégradée résultant de l'artificialisation de l'estuaire mais d'anticiper la poursuite de l'utilisation d'énergie renouvelable plus respectueuse de l'environnement naturel.

Au-delà des initiatives relatives à la réhabilitation de l'espace maritime, la commission propose des actions concernant les autres thématiques : paysage terrestre, activités, gouvernance.

Au total, 7 objectifs sont définis :

1. Maîtriser les sédiments (3 actions),
2. Restaurer l'identité maritime et côtière de l'estuaire (3 actions),
3. Améliorer les caractéristiques environnementales du paysage (3 actions),
4. Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau (2 actions),
5. Développer les activités économiques et de loisirs (4 actions),
6. Mettre en place une gouvernance adaptée au territoire particulier de l'estuaire (2 actions),
7. A partir des bases consolidées (phase de consolidation), assurer le développement durable de l'espace côtier (1 action permanente).

Les différentes actions sont résumées Fig. 7. Les actions sont repérées par rapport aux 5 thèmes résultant de la réflexion collective des habitants et des élèves pour vérifier qu'ils sont bien pris en compte dans le projet proposé.

Bien entendu, objectifs et actions proposés ne sont pas limitatifs ; le projet présenté devra être discuté et amélioré si nécessaire. Le but essentiel de ce premier rapport – qui n'est pas un rapport technique ou scientifique – est de démontrer et faire valider l'approche d'un projet global.

En particulier, il pose l'enjeu fondamental de la volonté des différents acteurs d'aborder la problématique de réhabilitation et gestion durable de l'estuaire. Si cette volonté n'est pas préalablement assumée, l'environnement de l'estuaire poursuivra sa dégradation, limitant ainsi l'attrait de ce territoire avec toutes les conséquences économiques et sociétales.

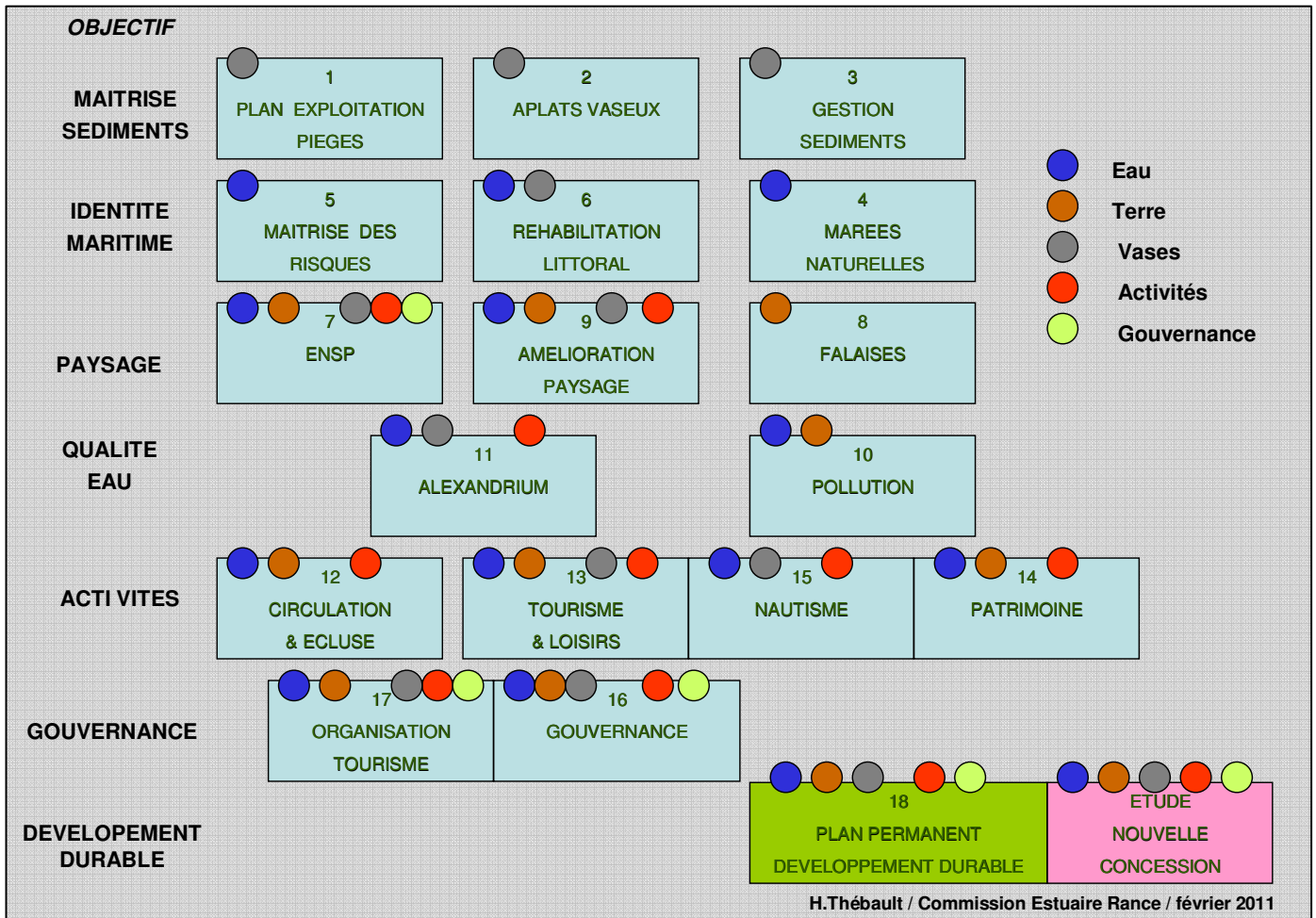


Fig. 7

4 - Rôle de la population et des élus locaux

Les habitants des communes limitrophes de l'estuaire et leurs élus locaux doivent s'approprier l'idée d'un projet global pour assurer un rôle de déclenchement de la volonté, auprès des acteurs décisionnels, de traiter la problématique de l'estuaire

L'estuaire est par nature même une zone côtière ; cet espace particulier implique de conserver et développer le lien sociétal à la mer de ses habitants. Si le niveau de dégradation de l'estuaire n'est pas corrigé, l'impact environnemental va se poursuivre et progressivement détruire le caractère maritime du territoire.

Cette évolution rejetée par les habitants a été précisée dans le « Livre Blanc » publié à la suite de la réflexion collective : malgré les aménagements qui ont artificialisé l'estuaire, les habitants sont profondément attachés à l'identité maritime de leur territoire. Ils ne se résignent pas à voir disparaître cette identité par les dégradations qui se poursuivent ; ils attendent des décisions rapides pour éviter que cette dégradation ne soit irréversible.

La Commission Estuaire souhaite donc un engagement fort des habitants et des élus locaux pour démontrer la nécessité de mise en œuvre d'un projet global et des actions concrètes associées. Cet engagement doit se transmettre au plus grand nombre par les habitants eux-mêmes afin d'amplifier la démonstration de volonté de la population d'une reconquête durable du caractère maritime de l'estuaire.

La Commission compte sur vous.